

entendu l'interpréter à bien des occasions dans des discours publics. Or je ne l'ai jamais entendu s'écarter le moindrement des termes de l'article.

Il les a toujours exposés avec une grande précision, comme il l'a fait à la conférence fédérale-provinciale de novembre 1957, où il disait par exemple, à la page 110 du compte rendu:

En vertu de son mandat...

Il s'agit du mandat de la commission royale. Je poursuis:

...déterminé à l'article 29, la commission royale ne pourra pas exprimer le vœu que le Parlement, sur votre initiative,...

Il s'adressait alors au premier ministre. Je poursuis:

...nous accorde plus que ce qui est suffisant pour maintenir nos niveaux actuels. En d'autres termes, le plus que nous puissions espérer de la commission royale est un montant tout juste suffisant pour nous tenir 25 ans en arrière de la Nouvelle-Écosse d'aujourd'hui.

Ces mots font voir clairement la façon dont on interprétait alors, et dont on a toujours interprété cette condition. Après huit ans, l'objet de cette subvention,—si une subvention était nécessaire,—était de maintenir les services à leur niveau d'alors, non pas d'améliorer les services, ni de les hausser au niveau des autres provinces. Comme le disait M. St-Laurent, il s'agissait d'essayer d'élever ce niveau pendant la période de transition, puis de le maintenir par la suite.

Le ministre des Finances, le premier ministre et le ministre de la Justice (M. Fulton) ne semblent pas pouvoir comprendre que c'est pour cette raison que les gens de Terre-Neuve prennent en si mauvaise part tous ces rappels des autres choses qu'ils obtiennent en commun avec les autres Canadiens, parce qu'ils considèrent qu'ils ont des droits et qu'ils doivent aussi être traités comme les autres Canadiens.

Aux yeux du Terre-neuvien, l'article 29 a presque autant d'importance que l'article concernant la langue, dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, en a pour les Canadiens de langue française. C'est un ancre de salut. Terre-Neuve a le droit d'avoir l'assurance que, quoi qu'il arrive, elle aura suffisamment sans être obligée de prélever des impôts punitifs plus élevés que dans le reste des provinces.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, l'honorable député me permettrait-il une question à l'égard de la comparaison qu'il établit. Ne se souvient-il pas que M. St-Laurent a dit que les droits des Canadiens français à leur langue pourraient être modifiés, sans consultation, par une majorité parlementaire?

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui, je m'en souviens très bien, mais je me souviens aussi d'une autre chose qu'il a dite. Il a ensuite déclaré qu'aucun homme d'honneur ne le ferait. Et c'est précisément pour cette raison qu'aux termes de l'union avec Terre-Neuve, personne n'aurait cru que cela pût arriver.

**L'hon. M. Pearson:** Aucun homme d'honneur n'aurait fait ce changement.

**L'hon. M. Pickersgill:** Il faut nous souvenir que nous n'avions aucune expérience antérieure. Personne n'aurait cru qu'un Canadien viendrait dans cette enceinte pour proposer une mesure tendant à répudier les termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. C'est une mesure de ce genre qui est présentée à la Chambre aujourd'hui. (*Exclamations*)

**L'hon. M. Fleming:** Sottises.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est pourquoi tous les Terre-neuviens, sauf un ou deux, trouvent très amer le geste du présent gouvernement. Peu importe combien de millions un ministre dira qu'on a versés en allocations familiales ou en assurance-chômage à Terre-Neuve, ou combien de millions ont été dépensés en subventions aux provinces de l'Atlantique ou quoi que ce soit d'autre qui est donné également à d'autres gens. Je reconnais que les subventions aux provinces de l'Atlantique ne sont pas versées également à d'autres gens, mais elles sont versées à quatre provinces et dans un seul dessein,—du moins, c'est ce qu'on nous dit,—c'est-à-dire, de permettre à ces quatre provinces d'améliorer leur situation, non pas pour maintenir ce qu'elles ont, mais pour améliorer leur situation.

Le ministre des Finances a dit ici même, le 4 septembre dernier, que parce que ces subventions aux provinces de l'Atlantique étaient données à Terre-Neuve, cette province pouvait attendre une autre année le règlement de cette question. On n'a pas oublié cela non plus à Terre-Neuve, et on ne l'oubliera pas de sitôt.

Le premier ministre a fait grand état du mécontentement du gouvernement de Terre-Neuve à l'égard du rapport de la commission royale et, évidemment, il est tout à fait vrai que les Terre-Neuviens n'étaient pas satisfaits. Cela ne m'étonne pas du tout qu'ils aient été insatisfaits parce qu'ils avaient nommé eux-mêmes une commission royale comprenant des citoyens très respectés et éminents de cette province pour préparer une thèse à présenter à la commission royale fédérale. Ils croyaient que leur cause était bonne. Naturellement, ils ont éprouvé le même désappointement que le premier ministre